



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES
TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

SECRETARIAT D'ÉTAT AUPRÈS DU
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES
TRANSPORTS ET DU LOGEMENT
CHARGE DES TRANSPORTS

COMMISSARIAT GÉNÉRAL
À L'INVESTISSEMENT

Communiqué de presse

Communiqué de presse



Paris, le 18 janvier 2011

Investissements d'avenir : Lancement de l'appel à manifestations d'intérêt « mobilité »

Dans le cadre des Investissements d'Avenir, Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, Thierry Mariani, secrétaire d'Etat chargé des transports et René Ricol, commissaire général à l'investissement annoncent, en lien avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), le lancement de l'appel à manifestations d'intérêt « mobilité ». Il est destiné à faire émerger des projets innovants permettant le développement de la mobilité de demain grâce à l'essor de services complets de mobilité.

L'appel à manifestations d'intérêt « Mobilité » se concentre sur les déplacements quotidiens des personnes et sur le transport des marchandises. Il s'adresse à de nombreux acteurs (constructeurs, fournisseurs d'énergie, opérateurs de transports, entreprises des technologies de l'information, laboratoires de recherche, collectivités) pour développer des expérimentations destinées à :

- **Faciliter, pour un trajet, le passage d'un mode de transport à l'autre**, grâce à la création d'un système de mobilité plus simple et plus rapide pour l'utilisateur et l'entreprise. Autrement dit, un système permettant d'optimiser et de mieux exploiter les modes de transport actuels, publics et privés, collectifs et individuels (en développant par exemple des applications sur téléphones mobiles proposant à l'utilisateur différents modes de transports en fonction de l'endroit où il se trouve, ou encore, en développant un véhicule guidé capable de transférer les marchandises d'un moyen de transport à un autre).

- **Développer la mobilité dite « en partage »** pour réaliser des trajets ponctuels ou quotidiens sans être propriétaire ou dépendant de son véhicule (en proposant par exemple des dispositifs de covoiturage ou d'autopartage entre particuliers, ou en fusionnant les flottes de véhicules de livraison de deux sociétés...). Au-delà des objectifs de réduction de consommation d'énergie, cet appel à manifestations d'intérêt doit contribuer au développement de nouvelles filières technologiques génératrices de croissance et d'emplois.

Le montant définitif consacré à cet appel à manifestations d'intérêt sera décidé en fonction de l'excellence des projets présentés.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 20 mai 2011.

Télécharger l'appel à manifestations d'intérêt :
investissement-avenir.gouvernement.fr et www.ademe.fr

Volet développement durable des investissements d'avenir.

Ce volet s'élève à un montant d'environ 10 Mds €, soit près de 30 % des investissements d'avenir.

Plus de 6 Mds € sont consacrés au soutien des phases de recherche ou de pré-industrialisation dans les filières vertes d'avenir :

- 1,35 Md€ pour le développement de démonstrateurs et de plateformes technologiques dans les différentes filières d'énergies renouvelables ou de la chimie verte,
- 1 Md€ pour développer des instituts d'excellence dans le domaine des énergies décarbonées,
- 1 Md€ pour des démonstrateurs de véhicules du futur : automobiles, trains, navires,
- 250 M€ pour les réseaux électriques intelligents, qui intégreront plus d'énergies renouvelables décentralisées et permettront aux consommateurs d'optimiser leurs usages et de réduire leur facture,
- 1,5 Md€ pour les avions de demain, afin de réduire considérablement leur consommation de carburant,
- 1 Md€ pour une industrie nucléaire plus économe en matières premières et moins génératrice de déchets.

Par ailleurs, des actions transversales de soutien aux entreprises innovantes, telles que la création d'un fonds d'amorçage de 400 M€, géré par le Fonds Stratégique d'Investissement et les actions d'OSEO en direction des pôles de compétitivité bénéficieront également aux filières vertes.

Contacts presse :

Cabinet de Nathalie Kosciusko-Morizet : 01 40 81 72 36	Cabinet de René Ricol : 01 42 75 64 43
Cabinet de Thierry Mariani : 01 40 81 77 57	Service Presse ADEME : 01 40 41 55 01

